

# EPT ParisEstMarne&Bois

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Enquête publique sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'Etablissement Public Territorial PARIS EST MARNE & BOIS

Le président de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois a prescrit, par arrêté n°2025-A-55 en date du 14 mars 2025, l'ouverture d'une enquête publique sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du PLUI de Paris Est Marne & Bois. Celle-ci se tiendra du **lundi 7 avril 2025 à 9h00 au mercredi 14 mai 2025 à 17h00, soit 38 jours consécutifs**.

Le Tribunal administratif de Melun a désigné Madame Anne-Marie DUQUENNE, chef de mission « Transport et Déplacement » en retraite, en qualité de commissaire enquêteur et Mme Nicole SOILLY, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier est consultable par voie dématérialisée sur le site internet de l'intercommunalité Paris Est Marne & Bois et à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plui-pemb-dpmecl>. Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, seront déposés aux services techniques et de l'urbanisme de la commune de Fontenay-sous-Bois (6 rue de l'ancienne mairie – 94120 FONTENAY SOUS BOIS), pendant 38 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture du service, les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (fermeture au public les mardi et jeudi, uniquement sur rendez-vous). Il sera également possible de consulter le dossier depuis un poste informatique.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignants sur le registre d'enquête (papier) ;
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Madame le commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :  
Enquête publique sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du PLUI de Paris Est Marne & Bois,  
Services techniques et de l'urbanisme de la commune de Fontenay-sous-Bois  
6 rue de l'ancienne mairie  
94120 FONTENAY SOUS BOIS
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante :  
[plui-pemb-dpmecl@registredemat.fr](mailto:plui-pemb-dpmecl@registredemat.fr) ;
- soit en les consignants sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :  
<https://www.registredemat.fr/plui-pemb-dpmecl/>

**Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales aux Services techniques et de l'urbanisme de la commune de Fontenay-sous-Bois (6 rue de l'ancienne mairie – 94120 FONTENAY SOUS BOIS) les :**

- **Vendredi 11 avril 2025 de 13h30 à 17h00,**
- **Mercredi 23 avril 2025 de 13h30 à 17h00,**
- **Mercredi 14 mai 2025 de 13h30 à 17h00 (clôture de l'enquête).**

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLUI de Paris Est Marne & Bois a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui sera jointe au dossier d'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée à la direction urbanisme du territoire Paris Est Marne & Bois, en mairie de Fontenay-sous-Bois et sur le registre dématérialisé pour y être tenus à la disposition du public pendant un an.

A l'issue de l'enquête, l'EPT pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des amendements au projet de mise en compatibilité du PLUI. Le conseil de territoire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUI modifié.

Le Président de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois